

## DE REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le mardi sept juin, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2016

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIAK Catherine, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland.

Excusés : Monsieur REID Derek et Madame MARTIN Sandrine.

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

Lecture compte rendu dernière réunion.

**Restaurant le Sud** : Suivant jugement du 25.02.2016, le Tribunal de Commerce a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de Monsieur Christophe ARCALIS, La société SCP PIMOUGUET a été désignée liquidateur. Le bail commercial n'ayant pas trouvé reprenneur, le matériel va être vendu aux enchères le mardi 14 juin. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition qu'il a reçu de Monsieur ADAM, déjà locataire de la Pizzeria, pour l'achat du matériel si la commune consent à lui céder le bail commercial. Compte-tenu d'un consensus non obtenu, le conseil municipal demande à ce que Monsieur ADAM fasse une proposition au conseil sur son projet de reprise et qu'il sera fait appel à consultation pour sélection d'un reprenneur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une proposition pour le rachat d'une partie du matériel pour un montant maximum de 3 000 euros avec les frais.

**Droit du sol** : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'état se désengage de l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes possédant une carte communale ce qui est le cas de la commune de Bonnes. La CdC des 4B a organisé un service d'instruction des actes d'urbanisme qui fonctionne depuis 2015. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de passer une convention avec la CdC des 4B pour l'instruction des actes d'urbanisme. Cette prestation est payable en trois parties :

- Adhésion : 10%
- Part population : 70%
- Part équivalent permis de construire 20%

Soit un montant approximatif de 2600 euros.

Pour récupérer le coût de cette prestation, Monsieur le Maire propose d'instaurer **la taxe d'aménagement**. Accord à l'unanimité du conseil pour instaurer la taxe d'aménagement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au taux de 1.5% avec exonération des abris de jardin.

**Fusion des CdC Tude et Dronne et Horte et Lavalette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

Après lecture du courrier de la préfecture datant du 10 mai 2016, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette fusion.

**Fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable** du Brossacais, des collines du Montmorélien, de la Font Chaude, de la Font des abîmes, de la Font du Gour, de la région de Baignes Sainte Radegonde, de la région de Chalais, de la région d'Edon-Ronsenac, de la région des Essards et de la région de Salles Lavalette : lecture du courrier envoyé par la Préfecture le 09 mai 2016.

Après délibération, le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable.

**Borne incendie** : devis estimatif de 2512.50 présenté par la société AGUR du 27 avril 2015. A suivre

**Transfert de prêt** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CdC Tude et Dronne a restitué aux communes les logements communautaires. Outre les loyers, les emprunts ont aussi été transférés. Accord à l'unanimité du conseil pour le transfert du prêt 0888159 pour 48 783.69 euros au taux effectif de 3.05 % établi auprès de la Caisse des Dépôts jusqu'en 2020.

**Location salle des fêtes** : depuis plusieurs mois, chaque fois que la salle des fêtes est louée pour des soirées, des plaintes pour nuisances sonores sont déposées à la Mairie et à la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose la pose de double vitrage côté rue, l'installation d'un groom sur la porte coté terrasse et une sonde extérieure qui coupe l'électricité quand le niveau légal de décibels a été dépassé. Se renseigner auprès de la commune de Salles Lavalette qui s'est équipée d'un limiteur de décibels.

Accord du conseil pour effectuer les travaux nécessaires pour réduire les nuisances sonores.

#### **Travaux en cours :**

Réhabilitation des sanitaires de l'aire naturelle de camping : le permis de construire est en cours d'instruction il manque la notice de sécurité qui est en préparation.

Financement :

Subventions acquises : Conseil général 20% plafonné à 65 000 euros de travaux et subvention parlementaire pour 10 000 euros ;

Subventions espérées : DETR 35% et Région FEADER 20%

Accord à l'unanimité du conseil pour demander la subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER auprès du Pays Sud Charente.

**Mur du nouveau cimetière** : avenant de 612 euros HT, soit 2.35% du montant initial, pour surélévation du mur en parpaing de 20 sur 25 cm de haut côté Nord Est (logement FAVREAU) et sur 45 cm sur la partie déchets végétaux.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé à Monsieur CAPDEBOS pour un portail en bois. Le conseil après en avoir délibéré propose un portail métallique qui nécessite moins d'entretien et n'est pas visible étant en continuité de la partie grillagée. Demander un devis à l'entreprise TEXIER à Yviers).

Présentation des projets :

**Construction d'un sanitaire public en continuité de la salle des fêtes** pour servir de toilettes publiques et de toilettes handicapées au restaurant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite à ce projet. Les toilettes existantes de la salle des fêtes qui possèdent une porte extérieure étant aux normes, Il est décidé de mettre un verrou intérieur salle des fêtes pour limiter l'accès seulement aux toilettes et de les mettre à disposition du public.

**Aire de service pour camping-car** vidange et recharge électrique place de la Mairie : accord du conseil pour la réalisation de ce projet et le dépôt des demandes de subventions. Coût de l'opération 35 277 euros HT pour un montant espéré de subventions de 8 828 euro.

**Eglise** : la restauration de la toile « La déploration du Christ » est terminée et la toile a été installée dans l'Eglise (coût de l'opération 6 285.43 euros subventionnée à 87.48% dérogation à la règle des 80% pour les œuvres d'art). Une trappe en bois recouvre l'escalier dans le chœur de l'Eglise pour un montant de 673.20 euros HT.

**FDAC 2016** : les travaux de voirie sous compétence de la CdC Tude et Dronne ont juste commencé.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015** : adoption à l'unanimité du conseil.

**Les plantations de fleurs** ont été réalisées dans le bourg mais déjà des fleurs nous ont été volées (descente rue de Farebersviller).

**FPIC** (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) : modalités de mise en œuvre pour l'exercice 2016. Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir la répartition décidée en 2015 soit

- 65% pour la communauté de communes
- 35% pour la commune de Bonnes

**Valorisation de la mémoire** : l'espace numérique du Sud Charente lance un appel à témoins pour recueillir des témoignages servant de patrimoine vivant de l'histoire plus ou moins lointaine. Ces témoignages pourraient faire ensuite l'objet de soirées de projection-débat.

Insérer cet article dans le bulletin municipal.

**Félibrée** : les portes sont terminées. Les 2 visuels (bâches) pour décorer les portes sont en commande à la société AGATE (devis de 492.00 euros HT), retour positif pour une prise en charge partiel ou totale par le BIC (Bureau national du Cognac).

Monsieur CHATENET indique que les portes seront démontées à Bonnes le 28 mai et montées à Saint-Aulaye le mercredi 29 et qu'ils ont assez de personnel.

Prévoir l'achat à la maison de la Félibrée de tickets d'entrée pour les bénévoles.

Le comité de la Félibrée recherche des bénévoles pour de multiples tâches avant, pendant et après la fête. S'inscrire en Mairie de Bonnes ou de Saint-Aulaye.

**Projets Eoliens** : Lecture de la lettre des Maires envoyée au Préfet de la Dordogne sur les projets éoliens dans le Pays de Saint-Aulaye.

Les maires font part de leur vive inquiétude concernant les projets éoliens et considèrent que la forêt est un atout fragile qu'ils entendent protéger et s'interrogent notamment sur les contraintes que les éoliennes font peser sur l'intervention des canadais.

Vote du conseil municipal pour ou contre les projets éoliens en Dordogne :

Fabrice CHATENET : pour les projets éoliens

Roland PASQUAUD : pas d'avis

Le reste du conseil étant contre les projets.

**Achat parcelles appartenant à Monsieur DELMOND** Michel à côté de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire a envoyé une proposition à Monsieur DELMOND pour un prix total de 300 euros.

**Moulin de Bonnes** : lecture de la réponse de Madame BOYER Martine, propriétaire du Moulin de Bonnes, à Madame la Députée de la Dordogne.

Séance levée 23h55